

Génocide des Tutsi au Rwanda : l'ex-médecin Sosthène Munyemana condamné à Paris à vingt-quatre ans de réclusion criminelle

AFP, 20 décembre 2023

L'accusé a fait partie d'un groupe « qui a préparé, organisé, piloté au quotidien le génocide des Tutsi à Tumba », dans le sud du pays, en 1994, a déclaré le président de la cour d'assises à l'énoncé du verdict.



L'ancien médecin rwandais Sosthène Munyemana, le 23 novembre 2023, alors qu'il comparaît devant la cour d'assises de Paris pour « génocide ». CHRISTOPHE ENA / AP

L'ancien médecin rwandais Sosthène Munyemana a été condamné, mercredi 20 dé-

cembre, par la cour d'assises de Paris à vingt-quatre ans de réclusion criminelle, avec une période de sûreté de huit ans, pour son implication dans le génocide des Tutsi en 1994.

A 68 ans, il a été reconnu coupable de génocide, crimes contre l'humanité, participation à une entente en vue de la préparation de ces crimes. Il devait être incarcéré dans la foulée. Ses avocats ont immédiatement annoncé leur intention de faire appel du verdict.

Le ministère public avait requis une peine de trente ans de réclusion criminelle à son encontre, estimant que la « somme » de ses choix dessinait « *les traits d'un génocidaire* ». Il était accusé d'avoir signé une motion de soutien au gouvernement intérimaire institué après l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana, qui a encouragé les tueries commises entre avril et juillet 1994.

Le génocide rwandais a fait plus de 800 000 morts, pour la plupart d'ethnie tutsi, selon l'ONU. On lui reprochait aussi d'avoir mis en place des barrières et des rondes de garde à Tumba, dans la préfecture de Butare, dans

le sud du pays, au cours desquelles des personnes ont été interpellées, avant d'être tuées, et d'avoir détenu la clé d'un bureau de secteur où étaient enfermés des Tutsi avant leur exécution. L'accusé a fait partie d'un groupe « *qui a préparé, organisé, piloté au quotidien le génocide des Tutsi à Tumba* », a déclaré le président de la cour à l'énoncé du verdict.

Six hommes déjà condamnés en France

Pendant les débats, Sosthène Munyemana n'a eu de cesse de contester ces accusations, affirmant avoir été un Hutu modéré qui avait au contraire tenté de « *sauver* » des Tutsi en leur offrant « *refuge* » dans le bureau de secteur.

Arrivé en septembre 1994 en France, où ré-

sidait déjà sa femme, ce père de trois enfants a refait sa vie dans le Sud-Ouest, exerçant comme médecin urgentiste puis comme gériatre. Il a récemment pris sa retraite.

Son dossier était le plus ancien instruit en France sur des faits liés à ce génocide : ouverte en 1995 à la suite d'une plainte déposée à Bordeaux, l'information judiciaire a été transférée en 2001 à Paris. L'ordonnance de mise en accusation n'a été rendue qu'en 2018. Six hommes ont déjà été condamnés en France pour leur participation au génocide des Tutsi, à des peines allant de quatorze ans de réclusion criminelle à la perpétuité.

Deux d'entre eux doivent encore être jugés en appel. Un autre, l'ancien préfet rwandais Laurent Bucyibaruta, condamné en première instance à vingt ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide, est mort le 6 décembre.